



Litige avec architecte d'intérieur

Par **aniece**, le **13/08/2009** à **21:19**

Bonjour,

Je viens d'acheter un bien et l'agent immobilier m'a présenté un architecte d'intérieur. Après une visite des lieux avec lui, il m'a revu et fait signé un devis et conditions générales (architecte intérieur suisse) avec un premier versement de 6.000 € pour les plans en janvier 2009.

Après études des plans et devis des entrepreneurs mais un devis pour chaque corps de métier, il me demande 9.000 € pour la 2ème partie de sa mission. Sur son devis est stipulé une estimation de travaux.

Je lui fait remarquer que je ne peux pas le payer sur une estimation puisque j'ai arrêté les travaux à hauteur de 100.000 €.

La signature de l'acte a trainé et il réclame toujours ses 9.000 € et depuis peu, 6.500 € pour des travaux non commencés et toujours sur une estimation.

J'ai dénoncé le devis et conditions générales puisqu'il est stipulé que je suis maître d'oeuvre, qu'il n'a pas d'assurances et qu'il prend 15% de commissions sur des estimations travaux... Il vient de prendre un avocat en suisse et me réclame 27.000 € de dédommagement...

Quelqu'un peut-il m'aider dans cette histoire ?

A-t-il le droit de demander 15 % de com. sur une estimation de travaux ?

Peut-il travailler en france sans autorisation ?

Ou dois-je aller pour me défendre?

Merci de vos réponses urgentes!!